

Les lieux de travail des Néo-Brunswickois et leur moyen de transport pour s’y rendre

- Selon le Recensement de 2016, la grande majorité (82,7 %) de la population active occupée au Nouveau-Brunswick avait une adresse du lieu habituel de travail. Une proportion de 11,2 % des travailleurs n’avait pas d’adresse de travail fixe, 5,7 % travaillaient habituellement à domicile et 0,4 % travaillaient à l’extérieur du pays. Ces proportions sont similaires à celles de 2006.
- Le mode de déplacement utilisé le plus fréquemment pour se rendre au travail demeure un véhicule privé en 2016. La plupart des Néo-Brunswickois conduisaient seuls (75,3 %), tandis que 16,0 % faisaient du covoiturage et voyageaient avec plusieurs personnes à bord d’un même véhicule. Le transport en commun était utilisé par 2,3 % des travailleurs, 5,0 % marchaient ou faisaient du vélo, et 1,5 % utilisaient un autre moyen.
- En comparaison, une plus grande proportion de Canadiens utilisait le transport en commun (12,4 %) ou en marchant/en vélo (6,9 %). Une plus petite proportion conduisait seule (67,4 %), faisait du covoiturage (12,1 %) ou utilisait d’autres moyens (1,2 %).
- En 2016, les Néo-Brunswickois prenaient en moyenne 19 minutes pour se rendre au travail s’ils utilisaient une automobile, un camion ou une fourgonnette et 31 minutes s’ils optaient pour le transport en commun. À l’échelle nationale, ces chiffres étaient considérablement plus élevés, soit 24 minutes en voiture et près de 45 minutes en transport en commun.
- Dans les centres urbains du Nouveau-Brunswick, c’est à Campbellton et à Edmundston que le temps de déplacement en voiture moyen pour se rendre au travail était le plus court (moins de 16 minutes) et à Saint John qu’il était le plus long (20 minutes). Les usagers du transport en commun de Fredericton mettaient en moyenne 27 minutes à se rendre au travail alors qu’il en prenait 37 minutes à ceux d’Edmundston.

